

Deuxièmement, nous avons en main trois rapports d'une trentaine de nos sénateurs. Dans l'un de ces rapports, on trouve neuf sujets énumérés, comme amendements essentiels, qu'il faudra absolument apporter.

Voilà donc la recommandation qu'on nous avait faite, et lorsqu'on nous l'a présentée, j'avais l'impression qu'elle avait l'entière approbation du Sénat. Je me trompe peut-être, mais je me souviens des compliments qu'avaient faits les sénateurs au comité et à son président, et avec lesquels j'étais entièrement d'accord.

Honorables sénateurs, nous nous trouvons maintenant, et nous allons nous trouver dans les jours à venir, devant un dilemme: il va nous falloir soit renier ces 30 sénateurs, soit dire que nous sommes d'accord avec eux et être prêts à faire part à la Chambre de ce qu'ils nous ont dit être la bonne attitude à adopter pour le Sénat à l'égard du projet de loi. Allons-nous choisir cette dernière solution? Je l'espère. J'aimerais que nous arrivions à résoudre ce dilemme—et ce, honorables sénateurs, parce que je ne veux pas qu'il cause de tort à notre institution.

Ce n'est pas au gouvernement que se pose ce dilemme; ce n'est pas aux Communes; c'est à nous. Il tient à des circonstances regrettables, dont, je le répète, nous sommes responsables dans une certaine mesure. Est-il impossible à résoudre? Allons-nous pouvoir sortir de l'affaire la tête haute? Serons-nous, dans les premiers jours de la nouvelle année, capables de répondre sans honte à ceux qui nous téléphoneront ou nous parleront personnellement, et qui nous demanderont: «Qu'avez-vous fait au projet de loi?» La presse et la radio s'interrogent: «Les sénateurs vont-ils prendre position?» Je veux être capable de dire: «Oui, nous avons pris position.» On a employé le terme «cran», qui est, je crois, un terme reconnu au Parlement. On l'a employé l'autre jour dans un document officiel à ce sujet. On va nous demander: «Avez-vous eu le cran de prendre position?» Je veux être capable de répondre par l'affirmative, et j'estime qu'il est possible de le faire sans causer le moindre embarras au gouvernement ou à la Chambre des communes.

• (2040)

Honorables sénateurs, trois avenues possibles s'ouvrent devant nous et je termine mon discours en les énumérant. La première, bien entendu, est d'amender le bill, de dire que nos recommandations sont sensées et de renvoyer le bill aux Communes avec le message «que nous approuvons le projet de loi avec les propositions d'amendement suivantes». Puis, la Chambre, dans sa sagesse, en fera l'examen. Elle aura au moins entendu parler du Sénat qui lui aura communiqué un peu de sa sincérité, de son bon sens et de ses dispositions.

La deuxième possibilité, c'est que le ministre des Finances soit prié de venir rencontrer les 30 sénateurs et il se pourrait qu'il vienne car il est généreux et courtois et, j'en suis sûr, parce qu'il n'aimerait pas voir le Sénat placé dans ce dilemme. Si le ministre venait témoigner encore une fois, nous serions assurément heureux de l'accueillir à cause de la courtoisie, de l'intérêt et de la coopération dont il a fait preuve à la rencontre précédente. Je n'ai pas employé le terme «engagement» en décrivant la deuxième possibilité. Mais le ministre nous dirait peut-être: «Nous savons dans quel dilemme vous êtes, nous ne voulons pas vous coincer; ce sont des choses qui arrivent au cours du

[L'honorable M. Grosart.]

processus législatif. Nous avons cru que la date limite était importante et nous avons de bonnes raisons de le croire mais elle ne l'est peut-être pas à ce point-là. Nous pourrions trouver une autre solution, vous accorder un peu plus de temps. Peut-être pourrions-nous écouter les autres—les experts et les provinces—qui trouvent que ce serait une erreur de donner force de loi au bill exactement le 1^{er} janvier.» Le ministre répondrait peut-être: «Il y a des problèmes; tous les ordinateurs sont prêts, les avis sont tous prêts et il y a aussi d'autres difficultés. Mais, parfait, nous allons les résoudre et vous donner un peu plus de temps.» Voilà ma deuxième suggestion, honorables sénateurs.

Ma troisième—et je parle ici en mon nom personnel sans être sûr que le problème serait réglé, mais c'est là ma petite contribution à une résolution possible—porte sur la possibilité qu'il pourrait y avoir de faire de nouveau comparaître le ministre devant nous pour qu'il nous dise: «Je connais votre dilemme; je connais votre problème; je suis prêt à aller un petit peu plus loin que la première fois. Je suis disposé à vous donner, à titre de ministre des Finances, ce que j'appellerais un engagement de ma part.» Il n'y a pas de raison pour que le ministre des Finances ne puisse s'engager. Tout le monde peut s'engager.

L'honorable M. Choquette: Il devrait être engagé!

L'honorable M. Grosart: Il pourrait alors s'engager à présenter un bill précis qui tiendrait compte des recommandations des 30 sénateurs et qui ont apparemment été appuyées par la Chambre, de même que les autres suggestions que l'on a faites. Si cela se produisait, honorables sénateurs, nous aurions, je pense, fait un grand pas vers la solution du problème. Nous ferions un grand pas sur ce chemin long et difficile qui nous permettra de sortir de ce dilemme, si le ministre nous proposait une solution. Celle-ci devrait, je pense, comporter le mot «engagement», parce que beaucoup estiment qu'il n'a pris aucun engagement, et le mot «précis» parce que, à la déclaration générale faite à ces 30 sénateurs, selon laquelle il y aurait un autre bill, un bill modificatif au printemps,—et je lui en reconnais le mérite car il est allé aussi loin qu'il a pu,—il a eu le malheur d'ajouter «Une loi fiscale est toujours suivie d'un bill modificatif.» Donc s'il était prêt à dire au Sénat: «Je prends l'engagement de présenter un bill précis,» cela lui assurerait ma coopération et je dirais: «Que dois-je faire pour vous aider et pour résoudre le dilemme dans lequel se trouve le Sénat?»

L'honorable M. Grattan O'Leary: Honorables sénateurs, je vous prie d'être tolérants et de m'accorder deux minutes pour ajouter un post-scriptum aux paroles si éloquentes de mon voisin de pupitre le sénateur Grosart. Je voudrais m'adresser aux journalistes. Je suis journaliste. J'ai été co-proprétaire président et propriétaire d'un journal. Mais je demeure encore journaliste et à ce titre et comme président de mon journal, j'estime que les opinions de la rédaction ne devraient figurer que dans la page éditoriale. Toutefois, depuis quelques semaines, je lis et j'écoute chaque matin les propos de jeunes chroniqueurs politiques ignorants qui disent aux Canadiens sur un réseau national ce que le Sénat est censé faire à propos de ce projet de loi. Ils disent: «Ce bill sera envoyé au Sénat et en dépit de certains murmures inquiets, il sera adopté.» Leur opposition finira par un faible gémissement.» Et c'est compréhensible jusqu'à un certain point.